

**AR Prefecture**017-200043479-20250129-2025\_01\_03-DE  
Reçu le 06/02/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 29 janvier 2025  
DÉLIBÉRATION n° 2025-01-03****AUTORISATION DU PRESIDENT A DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA FONDATION CREDIT AGRICOLE SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE DE SERVICE**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-cinq, le 29 janvier à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNIER.
En exercice	Présents	Votants	
29	17	19 (dont 2 pouvoirs)	
<b>Quorum : 15</b>			
<b>Présents :</b> Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale GRIS), Philippe BODET (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU), Serge AUGER, Danielle BALLANGER, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Chrystèle BOURGEOIS, Jacky BRILLOUET, Chantal DARNEL, Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN, Emmanuel JOBIN, Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Serge MOUEIX, Valérie RIVE, Brigitte SABOURIN, Jean-Michel SOUSSIN.			
<b>Absents / excusés :</b> Jean GORIOUX (excusé), Christelle GRASSO, Evelyne BAUDOUIN, Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Olivier DENÉCHAUD (excusé), Steve GABET (excusé), Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Georges TOURENC.			
<b>Également présents à la réunion :</b> Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Marie-France MORANT		<b>Auteur de l'acte :</b> Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		<b>Télétransmission en préfecture le :</b>	
<b>Convocation envoyée le :</b> 23 janvier 2025		N° : 017-200043479-20250129-2025-01-03-DE	
		<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 06.02.2025	

**AUTORISATION DU PRESIDENT A DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA FONDATION CREDIT AGRICOLE SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE DE SERVICE**

**Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président**, rappelle que dans le cadre du projet de service du CIAS, présenté aux administrateurs lors du Conseil d'Administration du 28 novembre 2024, l'accompagnement social de proximité auprès des habitants du territoire (accompagnement aux démarches, la livraison ponctuelle, soutien à l'accès aux droits, etc.) est un des axes à développer à travers le « Aller vers » pour améliorer les réponses à apporter au public en difficulté.

Cette démarche va nécessiter plus de déplacements pour aller à la rencontre d'un public en difficulté, qui n'ose pas solliciter d'aide ou rencontre des problèmes de mobilité pour se rendre au CIAS et d'accompagnement vers plus structures. L'achat d'un petit véhicule de service devient nécessaire.

La fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement soutient des projets qui rentrent dans les thématiques de mécénat telles que l'insertion sociale, la lutte contre l'illettrisme aide à la mobilité, accès au logement, santé et bien vieillir ...Le projet doit s'inscrire dans la pérennité et permettre de favoriser l'autonomie sociale et professionnelle des personnes.

Du fait de ces différents critères d'éligibilité, le CIAS a la possibilité de déposer une demande de subvention d'investissement à La fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement pour l'achat d'un véhicule.

Il conviendra d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention d'investissement de 10 000€ auprès de La fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement pour le financement de ce véhicule.

Ces explications entendues, **Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président**, demande au Conseil d'Administration de se présenter sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- autorise le Président à déposer une demande de subvention d'investissement de 10 000€ auprès de La fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères, le 29 janvier 2025

Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Marie-France MORANT

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application Internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.